

POLITIQUE L-10 (2015)

TARIFS DE LOCATION - SCÈNE MOBILE

VILLE DE DIEPPE

1. Description de la scène mobile

- (1) La scène mobile a été construite en 1993. Elle est conçue d'un système hydraulique qui permet l'installation rapide et conforme aux besoins de l'utilisateur. Les dimensions de la scène mobile sont 9,75m x 7,31m (32'x24') pour le plancher avec une hauteur de 5,36 m (17' 6" sous le toit).

2. Objectifs

- (1) Offrir une scène mobile dans la diversité des activités culturelles et/ou autres dans notre communauté.
- (2) Recouvrir une partie des coûts de fonctionnement de la scène mobile.

3. Restrictions sur la location de la scène mobile

- (1) La scène mobile sera seulement déplacée dans un rayon de 25 kilomètres considérant l'année de la scène mobile.
- (2) Aucun équipement ne peut être attaché sur la structure de la scène mobile.
- (3) Le locataire devra fournir un certificat d'assurance qui confirme les couvertures pour les dommages physiques, soit le feu, le vol et le vandalisme à une valeur de

POLICY L-10 (2015)

RENTAL RATES – MOBILE STAGE

CITY OF DIEPPE

1. Description of mobile stage

- (1) The mobile stage was built in 1993. It features a hydraulic system which facilitates rapid installation, in line with the user's needs. The mobile stage floor measures 9.75 m x 7.31 m (32' x 24') with a height of 5.36 m (17'-6" under the roof).

2. Objectives

- (1) Provide a mobile stage for our community's diverse cultural and/or other activities.
- (2) Cover part of the mobile stage's operating costs.

3. Restrictions on location of mobile stage

- (1) The mobile stage shall be moved only within a 25-kilometre radius given its age.
- (2) No equipment may be attached to the mobile stage's structure.
- (3) The renter must provide an insurance certificate that confirms coverage for physical damages, i.e., fire, theft and vandalism at a replacement cost of \$217,000 and a general civil liability

remplacement de 217 000 \$ et une police d'assurance-responsabilité civile générale d'un minimum de 5 millions (5 000 000 \$). La Ville de Dieppe sera ajoutée comme assuré additionnel sur lesdites polices. Le certificat devra spécifier les dates de la couverture.

insurance policy for a minimum of \$5M (\$5,000,000). The City of Dieppe will be added as an additional policyholder on the abovementioned policies. The certificate must specify the dates of coverage.

- (4) Si l'événement est reporté à plus d'une journée, la location fera l'objet d'une nouvelle demande de location.

- (4) If the event is postponed by more than one day, the rental will be subject to a new rental request.

4. Tarifs

4. Rates

- (1) Le taux de location incluant le transport est établi à 3 500 \$ plus taxes en vigueur pour une (1) journée ou 3 000 \$ par jour plus taxes en vigueur pour deux (2) jours consécutifs ou plus.

- (1) The rental rate including transportation is set at \$3,500 plus applicable taxes for one (1) day or \$3,000 per day plus applicable taxes for two (2) or more consecutive days.

- (2) Le taux de location incluant le transport est de 600 \$ par jour plus taxes en vigueur pour les organismes communautaires accrédités de Dieppe.

- (2) The rental rate including transportation is \$600 per day plus applicable taxes for accredited community organizations from Dieppe.

- (3) La location de la scène mobile comprends la toile, la jupe, les deux escaliers, un montage et un démontage de la scène.

- (3) Rental of the mobile stage includes windwalls, skirting, two stairways, and one setup and one takedown of the stage.

5. Autres frais

5. Other fees

- (1) Le locataire devra défrayer un coût additionnel de 500 \$ pour chaque montage et démontage additionnel.

- (1) The renter must pay an additional fee of \$500 for each additional setup and takedown.

6. Modalités de paiement

6. Payment terms

- (1) La moitié du coût de location doit être versée à la date de la réservation de la scène mobile.
- (2) La balance du paiement doit être déboursée trente (30) jours avant la

- (1) Half the rental fee must be paid at the time of reserving the mobile stage.
- (2) The remaining balance must be paid thirty (30) days prior to the event.

date de l'événement.

- (3) Les frais de location versés ne seront pas remboursés dans le cas d'une demande de location annulée dix (10) jours ou moins avant la date de l'événement.

- (3) No refunds will be given for rental requests cancelled within ten (10) days of the event date.

Adoptée en conseil le 26 janvier 2015

Adopted in Council on January 26, 2015